
Adresse de la société révolutionnaire de Maubeuge qui invite la Convention à vouer une déclaration solennelle contre les Anglais, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société révolutionnaire de Maubeuge qui invite la Convention à vouer une déclaration solennelle contre les Anglais, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 52;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40234_t1_0052_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

zèle et ses travaux infatigables sont le soutien des patriotes et la terreur des malveillants.

« *Les membres composant la Société montagnarde de Lectoure :*

« GAURAU, *président*; POUZOLS, *secrétaire*;
J.-B. LABORDE, *secrétaire*. »

La Société révolutionnaire de Maubeuge invite la Convention nationale à voter dans une déclaration solennelle à l'exécration des races présentes et futures, George dernier, sa méprisable cour, et tous les suppôts gagés pour le servir.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société révolutionnaire de Maubeuge (2).

« Maubeuge, le 13^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Législateurs,

« La guerre des hommes libres contre les tyrans ne peut finir qu'avec le règne de ces derniers. C'est sur les débris des trônes de tous les despotes que vous devez signer, au nom du peuple français, les articles du pacte social qui doit faire de l'Europe une famille de frères, une république indivisible. La plus grande partie de cette belle carrière est déjà fournie, et le terme heureux n'est plus autant éloigné qu'on le pense. A côté de ce terme, la foule immense de toutes les nations attend dans le silence de la crainte et de l'espérance, l'issue de vos glorieux travaux. Les étincelles échappées au flambeau de la philosophie, que vous avez rallumé, ont d'abord blessé des yeux faibles et non accoutumés à leur vive et pénétrante clarté. Les temps, le développement des principes, les ridicules efforts de cette poignée d'êtres couronnés, titrés, croisés qui osent opposer le sceptre d'argile des préjugés à l'éternelle autorité de la raison, ont émié les germes d'utiles méditations. Le voile qui cachait la vérité est à moitié déchiré; il faut en arracher le dernier lambeau.

« Législateurs, la Société révolutionnaire de Maubeuge, persuadée que c'est en dénonçant à l'univers les monstres qui voudraient reculer l'époque du bonheur général qu'on parvient à dessiller les yeux des peuples abusés,

« Considérant que Georges III, son infâme famille et tous les membres qui composent le gouvernement anglais actuel sont atteints et convaincus du crime de lèse-humanité qu'ils n'opposent que les ruses de la perfidie et de la bassesse à la guerre franche et loyale qu'ils nous ont forcés de leur faire;

« Considérant enfin que le sang pur d'un représentant du peuple a coulé dans les murs de la Sodôme du Midi; que ce meurtre affreux ne peut être expié que par le supplice de tous ceux qui s'en sont rendus coupables ou l'ont souffert, a arrêté, à l'unanimité, de vous inviter à voter, dans une déclaration solennelle, à l'exécration des races existantes et futures, Georges dernier, sa méprisable cour et tous les suppôts gagés pour les servir.

« DROLENVALE, *président*; GAUBERT, *secrétaire*. »

Les administrateurs du district d'Étampes, font passer à la Convention nationale le procès-verbal de la régénération des corps, autorités constituées et sociétés populaires de ce district, opérée par le représentant du peuple Couturier.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre d'envoi (2).

Les administrateurs du district d'Étampes, aux représentants du peuple français.

« Étampes, le 9^e jour de la 1^{re} décade de l'an II de la République.

« Citoyens,

« Nous avons adressé, dans le temps, une adresse et un procès-verbal dont la copie est jointe à la présente. Comme nous craignons que ces pièces ne vous soient parvenues, nous vous les réadressons de nouveau et nous réitérons l'assurance des sentiments civiques de vrais sans-culottes amis de la liberté et de l'égalité.

GÉROME, *président*; SERINGE, *vice-président*; BARON DE LISLE, *procureur syndic*;
BRUÈRE aîné; LAMY. »

Procès-verbal (3).

Procès-verbal de la destitution et réorganisation révolutionnaire des corps constitués des district et commune d'Étampes.

Au nom de la loi.

Le quatrième jour de la troisième décade du premier mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

Moi, Jean-Pierre Couturier, représentant du peuple, l'un des membres de la Commission de la Convention nationale répartis pour la surveillance de la vente des effets de la liste civile, et particulièrement délégué par mes collègues pour opérer la régénération des autorités constituées en exécution du décret du vingt-trois août dernier, d'après les avis réitérés donnés à ladite Commission par les citoyens patriotes et les Sociétés populaires sur la nécessité de cette régénération révolutionnaire, tant dans le district de Dourdan que partout ailleurs où besoin sera, et au vu de l'urgence des mesures de salut public que l'affaiblissement de l'esprit républicain indique, et que la malveillance des ennemis déguisés en patriotes commande impérieusement, me suis arrêté en la ville d'Étampes à mon départ de Dourdan, pour, sur la demande des patriotes et des vrais républicains, opérer la régénération totale des membres des autorités constituées qui ne jouissent pas de toute l'étendue de confiance que les circonstances difficiles où nous nous trouvons exigent indispensablement pour ranimer l'énergie du patriotisme et lui assurer le triomphe; que les entraves qu'éprouve l'administration des subsistances et les menées sourdes des contre-révolutionnaires, voudraient lui disputer. Où étant, après avoir consulté les membres de la Société

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 165.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 759.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 165.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753.

(3) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753.